

L'accord qualifié « d'historique » sur les dépassements d'honoraires est en fait un leurre, aucune contrainte réelle n'empêchera les médecins de continuer à les pratiquer.

La signature d'un « contrat d'accès aux soins » est laissée au libre choix des médecins. En dehors de ce dispositif, aucune véritable obligation n'est exigée.

Le système de sanctions envisagé est d'une telle complexité que nous pouvons douter de son efficacité. De plus, un observatoire de ces pratiques tarifaires est créé sans acter la représentation effective des cotisants et assurés sociaux.

Certes les bénéficiaires de la CMU et désormais ceux de l'ACS ne pourront plus se voir imposer des dépassements d'honoraires sans réelle contrainte pour les médecins de recevoir ces patients démunis, le risque est alors que se développe encore plus la pratique scandaleuse du refus de soins.

Selon les estimations, 4.7 millions de personnes potentielles seraient concernées par cette garantie de tarifs opposables sans que nous ayons une réelle garantie de l'Assurance maladie de couvrir l'ensemble de cette population.

L'ensemble de cet accord offre des contreparties non négligeables aux médecins dont nous n'avons pas les évaluations financières.

Au moment où la protection sociale de la population de notre pays est menacée, cet accord conforte les avantages sociaux des médecins.

La multiplication des forfaits, les promesses de revalorisation, les négociations à venir, les financements par les organismes complémentaires nous contraignent à ce qu'un débat soit ouvert sur le financement et le remboursement des consultations et actes médicaux.

Comme l'écrit la presse de la discussion sur les revenus très élevés de certains médecins, on a glissé de manière habile à une discussion sur la revalorisation nécessaire des honoraires d'une majorité de médecins !!! »

Nous rappelons que les dépassements d'honoraires représentent une dépense de 2,4 milliards d'euros pour les patients. Cet accord ne répond pas aux attentes des assurés sociaux et entérine cette pratique contrairement aux promesses gouvernementales.

A notre sens, ce problème doit être résolu par une juste revalorisation des consultations et des actes correspondant à la réalité de leur coût et par la suppression pure et simple de tout dépassement d'honoraires.

Montreuil, le 8 novembre 2012